

DELIBERATION n° 2026-028



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

SEANCE DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 avril 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU

Laurent HAEST donne procuration à Patrick BRU

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Aménagement cheminement piétons RD 20 Lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle que dans l'étude confiée au bureau d'études ATEI, relation à l'aménagement du cheminement piétons de la RD 20. Le montant estimatif de cet aménagement est de 189 050.75 € HT (tranche ferme et optionnelle). Il propose de lancer le marché de consultation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre de l'aménagement du cheminement piétons de la RD20
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DELIBERATION n° 2026-029



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

SEANCE DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 avril 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU

Laurent HAEST donne procuration à Patrick BRU

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Autorisation de signature d'une convention pour le remboursement des frais liés à l'utilisation de la piscine

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la piscine municipale ouvre dès le mois de juin afin de permettre aux élèves de Tournay et aux collégiens d'apprendre à nager.

Cette année, la commune a été sollicitée par la commune de Bordes et le SIVOS du Val d'Arros pour profiter de créneaux à la piscine communale.

Monsieur le Maire indique que 8 séances pour chaque établissement ont pu être intégrées au planning moyennant un forfait de 600 € pour Bordes et 530 € pour le SIVOS. Une convention sera rédigée avec les deux structures.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- accepte les modalités de remboursement des frais d'utilisation de la piscine
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention au tarif forfaitaire tel que défini ci-dessus

Fait et délibéré le 27/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260427-2026-029-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

DELIBERATION n° 2026-030



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

SEANCE DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 avril 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNÉ, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU
Laurent HAEST donne procuration à Patrick BRU
Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Vote des taux de fiscalité 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De voter pour 2026 les taux suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,46 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %
 - Taxe d'habitation : 16.63%

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260427-2026-030-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

DELIBERATION n° 2026-031

SEANCE DU 27 avril 2026



MAIRIE DE TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 avril 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU

Laurent HAEST donne procuration à Patrick BRU

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de budget primitif 2026 présenté, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M57,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de budget primitif 2026 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

FONCTIONNEMENT

| <i>Nomenclature</i> | <i>Budget 2026</i> |
|---|---------------------|
| DEPENSES | |
| Ch. - 011 Charges à caractère général | 554 650,00 € |
| Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés | 877 000,00 € |
| Ch. - 014 Atténuations de produits | 107 420,00 € |
| Ch. - 023 Virement à la section d'investissement | 741 544,00 € |
| Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 21 345,00 € |
| Ch. - 65 Autres charges de gestion courante | 114 000,00 € |
| Ch. - 66 Charges financières | 29 150,00 € |
| Ch. - 67 Charges exceptionnelles | 10 000,00 € |
| Ch. - 68 Dotations aux provisions | 2 000,00 € |
| TOTAL | 2 457 109,00 |
| RECETTES | |
| Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté | 594 384 |
| Ch. - 013 Atténuations de charges | 30 000,00 |
| Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers | 315 580,00 |
| Ch. - 73 Impôts et taxes | 875 860,00 |
| Ch. - 74 Dotations et participations | 406 285,00 |
| Ch. - 75 Autres produits de gestion courante | 235 000,00 |
| TOTAL | 2 457 109,00 |

Accusé de réception en préfecture
065-216504400022026-031-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception en préfecture : 12/05/2026

INVESTISSEMENT

| | RAR | budget 2026 |
|--|--------------------|-----------------------|
| DEPENSES | | |
| Ch.-001 Déficit execution reporté | | 389 188,00 |
| Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées | 0,00 | 112 000,00 |
| Ch. - 20 Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 2 000,00 € |
| Ch. - 204 Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 247 500,00 € |
| Ch. - 21 Immobilisations corporelles | 0,00 € | 333 388,00 € |
| Ch. - 23 Immobilisations en cours | 55 629,00 € | 1 138 500,00 € |
| Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | | |
| TOTAL | 55 629,00 € | 2 222 576,00 € |
| | | 2 278 205,00 € |
| RECETTES | | |
| Ch 001 - solde execution reporté | | |
| Ch 021 - virement de la section de fonctionnement | | 741 544,00 € |
| Ch 024 - Produits de cession | | |
| Ch 10 - Dotations - fonds div | 0,00 € | 496 816 € |
| Ch 13 - Subventions d'invest | 90 000,00 € | 832 806,00 € |
| Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 95 694,00 € |
| Ch 040 | 0,00 € | 21 345,00 € |
| TOTAL | 90 000,00 € | 2 188 205 € |
| | | 2 278 205,00 € |

Fait et délibéré le 27/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DELIBERATION n° 2026-032



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

SEANCE DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 avril 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU

Laurent HAEST donne procuration à Patrick BRU

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2026, présentés par les associations et étudiés en commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

| Association | Montant proposé | Vote |
|--|-----------------|--|
| ADIL 65 | 380,00 € | unanimité |
| Jumelage Tournay-Alhama de Aragon | 600,00 € | Michel DUCOMBS ne prend pas part au vote |
| Pétanque club tournayais | 500,00 € | unanimité |
| Diane de l'Arros | 500,00 € | unanimité |
| ACLCT - orchestre à l'Ecole | 3 000,00 € | unanimité |
| ACLCT - école de musique | 500,00 € | unanimité |
| Tournay Sports | 8 000,00 € | unanimité |
| Comité des Fêtes | 8 000,00 € | Chantal CAZAUBON ne prend pas part au vote |
| Banque Alimentaire des HP | 100,00 € | unanimité |
| les restaurants du cœur | 100,00 € | unanimité |
| Les Arrosiennes | 250,00 € | Dominique ARNÉ ne prend pas part au vote |
| centre d'information sur le droit des femmes | 250,00 € | unanimité |
| asso de jumelage la vraie croix | 600,00 € | unanimité |

Fait et délibéré le 27/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



Le Maire :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260427-2026-032-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

DELIBERATION n° 2026-033



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 30/04/2026

SEANCE DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 avril 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU

Laurent HAEST donne procuration à Patrick BRU

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Budget annexe assainissement 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif assainissement 2025 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M49,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2025 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

FONCTIONNEMENT

| <i>Nomenclature</i> | <i>Budget 2026</i> |
|---|--------------------|
| DEPENSES | |
| Ch. - 011 Charges à caractère général | 16 600,00 |
| Ch. - 023 Virement à la section d'investissement | 59 067,00 |
| Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 52 884,00 |
| Ch. - 65 Autres charges de gestion courante | 1 000,00 |
| Ch. - 66 Charges financières | 3 800,00 |
| Ch. - 67 Charges exceptionnelles | 2000,00 |
| TOTAL | 135 351,00 |
| RECETTES | |
| Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté | 77 181,00 |
| Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers | 4 000,00 |
| Ch. - 74 Subventions d'exploitation | |
| Ch. - 75 Autres produits de gestion courante | 40 000,00 |
| Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 14 170,00 |
| TOTAL | 135 351,00 |

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260427-2026-033-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

INVESTISSEMENT

| | | <i>Budget 2026</i> |
|--|--|--------------------|
| DEPENSES | | |
| 001 - Déficit d'exécution reporté | | |
| Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées | | 18 800,00 |
| Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 14 170,00 |
| Ch. - 20 Immobilisations incorporelles | | 2000,00 |
| Ch.-020 | | |
| Ch. - 21 Immobilisations corporelles | | 10 000,00 |
| Ch. - 23 Immobilisations en cours | | 783 089,00 |
| TOTAL | | 828 059,00 |
| RECETTES | | |
| Ch 001 - solde execution reporté | | 173 473,00 |
| Ch 021 - virement de la section d'exploitation | | 59 067,00 |
| Ch 10 - Dotations - fonds div | | 0,00 |
| Ch 13 - Subventions d'invest | | 542 635,00 |
| Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées | | |
| Ch. 23 Immobilisations en cours | | |
| Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 52 884,00 |
| TOTAL | | 828 059,00 |

Fait et délibéré le 27/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*